



Arbois
JURA

DECISION 09/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération : Raccordement réseau assainissement collectif Tour Gloriette

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux de raccordement au réseau assainissement collectif Tour Gloriette ,

Vu la proposition établie par le SIDEC du Jura,

DECIDE

De retenir la proposition de Madame Le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 6 815.10 € HT (8 178.12€ TTC) y compris assistance administrative et financière pour une mission comprenant les éléments EP, AVP, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 70 000.00 € HT ;

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Arbois, le 8 mars 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE